

BACCALAUREAT SESSION 2021 – AMENAGEMENTS

Le contexte sanitaire actuel et les incertitudes qu'il engendre ont contraint à des aménagements concernant la session 2021 du baccalauréat.

En effet, compte-tenu du fait que l'année dernière a été marquée par des apprentissages méthodologiques incomplets en raison du confinement, le début de la Terminale a été consacré à des actions de remédiation, notamment en ce qui concerne l'épreuve composée et la dissertation. D'autre part, la nouvelle organisation des établissements en lien avec le protocole sanitaire de novembre 2020 et la continuité pédagogique qu'il implique, rendent difficiles les exercices de simulation en classe, notamment la dissertation en quatre heures.

Dans le cadre des épreuves terminales, il est de tradition pour les Sciences Economiques et Sociales, de proposer un choix entre dissertation et épreuve composée, ne portant ni sur les mêmes champs, ni sur les mêmes questionnements. Chacun des sujets porte sur des objectifs d'apprentissage, qui constituent des entrées saillantes de notre enseignement. Les professeurs ont également à leur disposition un corrigé détaillé, élaboré par la commission d'harmonisation à partir des attendus des concepteurs des sujets¹. Depuis cette rentrée, de nouveaux outils ont été produits pour permettre une harmonisation aussi complète que possible dans les corrections².

Cependant, vos nombreux retours nous montrent les difficultés réelles auxquelles vous vous heurtez sur le terrain. Afin de répondre au mieux à vos demandes, tout en respectant le cadre légal et institutionnel qui s'impose à nous, les aménagements suivants, à l'initiative de l'Inspection Générale de Sciences Economiques et Sociales, seront en vigueur pour la session 2021 du baccalauréat.

¹ Cf les sujets 0 : <https://eduscol.education.fr/1987/sujets-zero-et-specimens-pour-le-baccalaureat-2021#lien2>

² <https://eduscol.education.fr/1987/sujets-zero-et-specimens-pour-le-baccalaureat-2021#lien2>

BACCALAUREAT SESSION 2021

– AMENAGEMENTS

Dans le cadre de l'enseignement de spécialité de Sciences Économiques et Sociales, l'épreuve de terminale, d'une durée de quatre heures, portant sur huit questionnements évaluables³, propose aux élèves **un choix entre une dissertation et deux épreuves composées**. Les trois sujets sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme :

- le sujet de dissertation et ceux des troisièmes parties de l'épreuve composée (EC3) portent sur au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) et sur des questionnements différents du programme ;

- chacune des trois parties de la première épreuve composée porte sur des questionnements du programme différents de chacune des mêmes parties de la seconde épreuve composée.

Ces aménagements sont de nature à permettre à chaque élève de pouvoir traiter les sujets proposés, dans un contexte de continuité pédagogique qui a fait choisir aux établissements scolaires des organisations différentes.

Les épreuves de SES sont prévues **le 15 et 16 mars 2021**, attestant du caractère national des épreuves d'enseignement de spécialité. Les résultats des élèves à ces épreuves pourront donc être pris en compte dans leur accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la procédure Parcoursup, rendant pérenne le lien entre enseignement secondaire et enseignement supérieur.

Je me tiens à votre disposition pour vous accompagner ainsi que François VERGNES, chargé de mission auprès de l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences Economiques et Sociales.

Catherine BRUET

Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale de
Sciences Economiques et Sociales

³ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001800N.htm>